

THÈMES

PRINCIPAUX

Pour les particuliers

Prix de l'immobilier 4

Votre bien a-t-il vraiment pris de la valeur ?

Investir en bitcoins 6

Marc Weber, CEO VZ Banque de Dépôt, explique comment éviter les risques

Impôts / immobilier 7

Impôt sur les gains immobiliers : l'addition peut être salée

Prévoyance 8

Le contrat de concubinage : pas romantique, mais utile

Rente AVS 9

Votre marge de manœuvre pour percevoir la rente

Assurances 13

En voiture en vacances : êtes-vous bien couverts ?

Revenus à la retraite 14

Améliorer sa rente avec des actions : trop risqué ?

Retraite progressive 19

Alternative moins coûteuse à la retraite anticipée

Mariage pour tous 19

À compter du 1^{er} juillet, les couples de même sexe pourront se marier

Pour entreprises et caisses de pension

Prévoyance des PME 16

Il est grand temps de remettre en question sa caisse de pension

Classement 2022 des caisses de pension 17

De nouveau de grandes disparités entre les caisses

Vente d'entreprise 18

Ce que doit contenir la documentation de vente

Rente ou capital ? Un dilemme pour beaucoup de couples mariés

De nombreux couples mariés ont un double revenu et cotisent à deux caisses de pension. À l'approche de la retraite, ils doivent bien se concerter : qui percevra la rente, qui le capital ? C'est là que se décide leur niveau de vie à la retraite.



ROLAND BRON

Directeur VZ Suisse romande
roland.bron@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Même s'il a bien besoin d'être réformé, notre système de prévoyance a une excellente réputation à l'échelle mondiale. Outre l'AVS et le pilier 3a, la prévoyance professionnelle est un dispositif qui a fait ses preuves. Moins après moins, nous versons une partie de notre salaire à la caisse de pension et constituons ainsi un avoir conséquent tout au long de notre vie active. Lorsque nous partons à la

retraite, nous pouvons percevoir cet argent. Beaucoup d'assurés sont dépassés par les décisions que cela implique, en particulier les couples mariés avec deux caisses de pension. En effet, ils doivent faire un choix crucial : qui percevra une rente mensuelle et qui se fera verser le capital – et quel montant doit provenir de quelle caisse ? La combinaison optimale dépend de plusieurs facteurs, comme l'espérance de vie et la charge fiscale. La protection du conjoint en cas de décès joue aussi un rôle important. Qui plus est, ce choix se fait pour toute la vie. Soupeusez donc avec soin tous les arguments. Ainsi seulement, vous tirerez le meilleur de votre argent à la retraite. Lisez à ce sujet :

► **Flexibilité de l'AVS (page 9)**

► **Rente ou capital ? (page 10-11)**

Hypothèques

Hausse des taux : ne rien précipiter !

Ces derniers mois, les intérêts des hypothèques à taux fixe à long terme ont gagné plus d'un point de pourcentage. De nombreux emprunteurs sont inquiets et souhaitent s'engager au plus vite sur une longue durée avec une hypothèque à taux fixe. Objectivement, pourtant, cela n'est pas judicieux.

► **Page 3**

Succession

De quoi héritera chaque enfant ?

Les enfants sont égaux en droits et héritent à parts égales. C'est ce que prévoit la loi. Bien que la plupart des parents souhaitent une répartition équitable de l'héritage, cela ne signifie pas que les enfants seront tous traités de la même manière. Il y a de bonnes raisons de déroger aux dispositions légales.

► **Page 5**

Investir en Bourse

Gare aux frais excessifs !

Le principal point faible de nombreux portefeuilles de placement, ce sont les frais. Les différences entre les prestataires sont en effet considérables : les investisseuses et investisseurs peuvent économiser plus de 7000 francs, année après année – une économie qui profite directement au rendement.

► **Page 15**

Classement BILANZ : VZ reste « leader de longue date en matière de qualité »

Chaque année, le magazine économique BILANZ scrute à la loupe une centaine de banques. Dans le cadre de cette évaluation réalisée en secret, VZ se voit une fois de plus décerner le label « Leader de longue date en matière de qualité ».

Le magazine économique BILANZ cherche régulièrement les meilleurs prestataires financiers de Suisse. Chaque année, un investisseur différent se fait passer pour un client. Celui-ci est chargé par le jury de recueillir des propositions de placement auprès d'une centaine de banques.

Un test devenu une référence

Un jury composé de huit spécialistes chevronnés et présidé par le professeur



Thorsten Hens étudie les propositions de placement des différents établissements et invite à un entretien les banques qui ont présenté les offres les plus qualitatives.

Les établissements sollicités apprennent alors qu'ils participent au plus renom-

mé des tests de qualité des banques suisses. Le jury désigne ensuite les lauréats dans les catégories « Banques nationales », « Banques régionales » et « Banques privées et banques étrangères ».

À l'issue de ce test réalisé incognito, VZ était sur le podium dans la catégorie « Banques nationales ». Par ailleurs, VZ se voit une fois de plus décerner le label « Leader de longue date en matière de qualité », qui vient récompenser ses excellents résultats – année après année.

i Vous souhaitez vous aussi profiter de ce savoir-faire ou discuter de vos placements avec des spécialistes? Les expertes et experts de VZ jettent un regard indépendant et totalement objectif sur votre situation patrimoniale. Ils ne tirent aucun bénéfice de leurs recommandations en faveur d'un produit plutôt que d'un autre et exercent leur activité sans conflit d'intérêts.

Prenez contact avec VZ et convenez dès aujourd'hui d'un rendez-vous pour un entretien sans frais dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes les coordonnées figurent en page 20). ●

ETF, retraite, cryptomonnaies : assistez aux workshops sans frais de VZ

Au départ à la retraite, c'est une nouvelle étape de la vie qui commence, y compris sur le plan financier. Revenus, placements, impôts, hypothèques : tous les aspects de votre situation patrimoniale sont concernés par ce changement. D'où la nécessité de planifier avec soin cette nouvelle tranche de vie. Quiconque partira à la retraite au cours des prochaines années est confronté à des questions complexes, dont notamment : rente, capital ou les deux? Comment puis-je optimiser mes impôts? Puis-je partir à la retraite plus tôt que



64/65 ans? Le workshop «L'abc de la retraite» vous révèle tout ce qu'il faut savoir pour une planification en bonne et due forme.

VZ organise régulièrement des workshops d'environ une heure sur différents

thèmes. Ils sont sans frais pour les participant(e)s. Actuellement, VZ propose à **Lausanne et Genève** les workshops suivants :

- L'abc de la retraite
- Investir efficacement avec des ETF

- Comment puis-je investir dans des cryptomonnaies?

i Réservez votre place dès à présent au workshop de votre choix. Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre sur www.vzch.com/manifestations ou scanner le code QR. Sinon, vous pouvez tout simplement appeler (coordonnées en p. 20). ●



Hypothèques plus chères : il faut garder son calme avant tout

L'emprunteur qui reste objectif face à l'évolution des taux d'intérêt continue de profiter des taux extrêmement bas et n'opte pas pour une hypothèque à taux fixe, excessivement chère.



FABIENNE VALVANO
Experte patrimoniale
fabienne.valvano@vz.ch
tél. 022 595 15 15

Ces derniers mois, les intérêts des hypothèques à taux fixe à long terme ont gagné plus d'un point de pourcentage. De nombreux emprunteurs souhaitent s'engager au plus vite sur une longue durée avec une hypothèque à taux fixe.

Objectivement, cela n'est pas judicieux. Une hypothèque à court terme reste plus intéressante. De plus, les hypothèques du marché monétaire (Saron) sont toujours bien plus avantageuses et flexibles.

Importante marge en matière de taux

Plusieurs raisons s'opposent à un changement :

► Tandis que les taux d'intérêt des hypothèques fixes sont alignés sur le marché des capitaux, en Suisse, les taux des hypothèques du marché monétaire dépendent de la politique de la Banque nationale suisse (BNS) en matière de taux. ► Actuellement, le taux directeur tourne autour de -0,75 % mais les banques

effectuent leur calcul avec une limite inférieure théorique d'au moins 0 %. La personne qui souscrit ou doit renouveler une hypothèque profite donc d'une marge de sécurité de 0,75 %. ► Ainsi, une hypothèque du marché monétaire ne se renchérit que si la BNS relève son taux directeur au-dessus de 0 %, par exemple avec quatre hausses successives de 0,25 point.

► Et pour que les hypothèques du marché monétaire deviennent aussi chères que les hypothèques à taux fixe, le taux directeur devrait même être relevé de deux points supplémentaires, voire davantage. Or, rien ne laisse présager un tel scénario jusqu'ici.

Attendre un net revirement de tendance

L'emprunteur qui paie aujourd'hui 0,85 % d'intérêt pour son hypothèque du marché monétaire dépensera toujours 0,85 % si la BNS relève son taux de 0,75 point à 0 %. Le taux hypothécaire n'augmentera que si les taux directeurs, et donc le Saron, dépassent ce seuil.

Si les taux directeurs étaient relevés d'un point à +0,25 %, l'hypothèque du marché monétaire coûterait 1,1 % (0,85 % + 0,25 %).

Même dans ce cas, elle resterait bien plus avantageuse qu'une hypothèque à taux fixe.

Conseil : misez en priorité sur les hypothèques du marché monétaire et observez les intérêts à long terme. Une hypothèque à taux fixe ne vaut la peine qu'en cas de forte hausse des taux avérée dans un proche avenir. Opter pour ce type d'hypothèque n'est sensé que si un net revirement de tendance se dessine.

Avec l'alerte de taux VZ, vous savez automatiquement si les intérêts sont au-delà ou en deçà des limites que vous avez définies. Vous pouvez ainsi transformer votre hypothèque du marché monétaire en une hypothèque à taux fixe en temps voulu et profitez le plus longtemps possible des taux les plus bas en attendant.

i Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous dans votre succursale VZ (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Réduire ses intérêts hypothécaires

Commandez la fiche technique sur www.vz.ch/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

MON CONSEIL



MATTHIAS REINHART
Président de la
Direction du Groupe VZ

En Suisse, les prix de l'immobilier ne cessent de grimper depuis plusieurs années. Cette tendance a été nourrie par la hausse de la demande et par des taux hypothécaires extrêmement bas. Ces derniers mois, les hypothèques à taux fixe ont nettement renchéri. Allons-nous assister à une chute des prix ?

La demande de logements en propriété va rester élevée, mais la tendance à la hausse des prix pourrait prendre fin. Car si les taux se tendent, les prix vont tôt ou tard baisser. Ce lien de cause à effet est particulièrement marqué pour les immeubles de rendement.

Mon conseil : préparez-vous au nouveau monde des taux. Si vous envisagez de vendre une maison, ne tablez pas sur une progression de sa valeur. Ceci vaut surtout pour les immeubles locatifs : depuis que les obligations sont à nouveau rémunérées à des taux positifs, les caisses de pension et les assureurs-vie escomptent aussi des rendements plus élevés. Cela à condition que les prix d'achat reviennent à un niveau moindre. ●

Les prix de l'immobilier sont au plus haut, mais le boom ne profite pas à tout le monde

Votre bien immobilier a-t-il vraiment pris de la valeur ? Clarifiez bien la question si vous envisagez une vente ou une transmission. En raison de la forte demande, VZ prolonge son action d'estimation jusqu'au 31 juillet.



MARTINA VERSTEEG
Experte en estimation immobilière
m.versteeg@vzch.com
tél. 021 341 30 30

pris de la valeur lui aussi. Or, ils risquent d'être déçus en y regardant de plus près. En effet, malgré un marché immobilier euphorique, l'emplacement du bien est et reste décisif. À certains endroits, les prix stagne, voire régressent.

Impressionnant ! Voilà des années que les prix de l'immobilier augmentent en Suisse ; maisons individuelles et appartements se sont fortement renchérissés. La valeur de certains biens a même doublé ces dix à vingt dernières années.

Les médias s'étant largement fait l'écho de ce boom immobilier, de nombreux propriétaires en déduisent que leur bien a forcément

Combien vaut votre bien immobilier ?

C'est ce que confirment plusieurs exemples issus de l'action d'estimation de VZ, dans le cadre de laquelle plusieurs centaines de lecteurs de *vz news* ont fait estimer leur bien immobilier selon la méthode hédoniste :

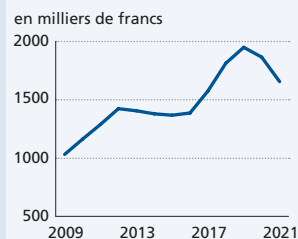
- ▶ Par exemple, la valeur d'une maison individuelle de 6 pièces à Lausanne

Les prix des biens immobiliers évoluent diversement

Exemples choisis dans le cadre de l'offre d'estimation 2022 de VZ

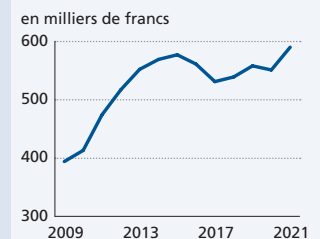
Maison individuelle, 6 pièces à Lausanne (VD), année de construction : 1932

Évolution du prix :



Logement en PPE, 2,5 pièces à Sierre (VS), année de construction : 2004

Évolution du prix :



(VD) est passée d'un peu plus de 1 million de francs à près de 1'950'000 en 2018, mais s'est ensuite inscrite à la baisse.

▶ La valeur d'un appartement de 2,5 pièces situé à Sierre (VS) a elle aussi augmenté, passant de près de 400'000 francs à plus de 575'000 francs en 2015, mais a ensuite peu évolué

jusqu'en 2021 (cf. graphiques ci-dessus).

Conseil : il vaut la peine de faire réaliser une estimation hédoniste pour les acheteurs potentiels qui souhaitent vérifier si le prix d'un objet est justifié ou à titre indicatif pour les communautés d'héritiers qui veulent partager l'héritage.

Une estimation est également intéressante pour les propriétaires qui envisagent de vendre, car cela les aide à fixer un prix réaliste. Le résultat d'une estimation hédoniste étant très proche de la valeur de marché, les banques ont également recours à cette méthode d'estimation pour l'octroi des hypothèques.

i Vous souhaitez savoir ce que vaut votre bien immobilier ? Faites-le estimer par VZ : jusqu'à fin juillet, les lectrices et lecteurs de *vz news* bénéficient d'un tarif spécial (cf. action ci-contre).

OFFRE LECTEURS

VZ évalue votre bien immobilier au tarif spécial de 329 francs, soit une économie de 160 francs

Jusqu'au 31 juillet 2022, VZ évalue votre bien immobilier au prix de 329 francs (hors TVA). Vous réalisez une économie de 160 francs par rapport au prix normal.

La valeur de votre bien est calculée selon la méthode hédoniste : les spécialistes s'appuient à cet effet sur les données de milliers de ventes réalisées ces derniers mois. Vous bénéficiez en plus des services suivants :

- les spécialistes de VZ définissent les paramètres essentiels et vérifient la plausibilité de l'estimation ;
 - vous découvrez comment est jugée l'attractivité de votre commune de résidence ;
 - vous apprenez quel revenu locatif vous pouvez obtenir si vous louez votre bien immobilier.
- Vous recevez votre analyse personnelle dans un délai d'un mois. Un traitement ex-

press dans un délai de cinq jours ouvrables est facturé 429 francs (hors TVA).

▶ Offre à durée limitée

Cette offre est valable jusqu'au 31 juillet 2022. Pour en bénéficier, vous avez trois options. Vous pouvez commander le formulaire par téléphone ☎ 021 341 30 30, à l'aide du talon ci-joint ou le télécharger directement sur www.vzch.com/action-immobiliere

Héritage : doit-on traiter tous les enfants de la même manière ?

La plupart des parents souhaitent un partage équitable de leur succession. Cela n'implique pas systématiquement que tous les enfants reçoivent la même chose.



NATACHA COTTING
Experte en droit successoral
natacha.cotting@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les enfants sont égaux en droits et héritent à parts égales. C'est ce que prévoit la loi. Ce principe ne répond pas toujours au vœu des parents. Il y a de bonnes raisons pour lesquelles des familles dérogent aux dispositions légales :

► Avancements d'hoirie

Beaucoup de parents font un avancement d'hoirie à certains enfants pour leur permettre de financer une formation, d'acheter une maison ou de créer leur entreprise. Au partage de l'héritage, ces avancements d'hoirie doivent être compensés. Les enfants peuvent alors se retrouver en difficultés financières lorsqu'ils doivent verser une partie de l'avance aux autres héritiers.

Conseil : pour éviter d'avoir à compenser des libéralités comme les avancements d'hoirie, l'enfant bénéficiaire peut être expressément libéré de l'obligation de compensation. Ceci est possible dans le cadre de la quotité disponible, en respectant les réserves héréditaires.

► Soins aux parents

Quand ils vieillissent, les parents sont souvent pris en charge par l'un des enfants. Pourtant, cet enfant hérite de la même chose que ses frères et sœurs n'ayant pas participé aux soins.

Conseil : dans leur testament ou pacte successoral, les parents peuvent favoriser l'enfant prodiguant les soins avec un legs par préciput ou limiter à la réserve la part des enfants qui n'ont pas contribué aux soins.

► Familles recomposées

De plus en plus de couples ont des enfants issus d'une union précédente. Hormis les enfants adoptifs et les personnes mariées, seuls les parents de sang peuvent légalement prétendre à l'héritage. Faute de dispositions, les beaux-enfants et les enfants du concubin restent les mains vides. Une telle différence de traitement n'est souvent pas souhaitée, c'est pourquoi le droit successoral va être révisé (cf. « Action » ci-dessus).

Conseil : dès 2023, la réserve des enfants héritant conjointement de l'un des parents baissera de $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$, tandis que la quotité disponible augmentera de $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$. D'où une plus grande marge de manœuvre pour traiter les enfants différemment et prendre aussi en compte les beaux-enfants et les enfants du concubin.

ACTION

Confiez à VZ le soin d'examiner votre testament

Votre testament est-il formulé en des termes propres à ne soulever aucune question, même au regard du nouveau droit successoral ?

Les experts de VZ vérifient votre testament au prix spécial de 250 francs (hors TVA) Commandez votre analyse au moyen du coupon ci-joint ou en ligne : www.vzch.com/check-testament

► Exhérédation

Il est rare que des parents déshéritent un enfant. La loi reconnaît peu de motifs d'exhérédation. Pour pouvoir le priver de sa réserve, il faut par exemple que l'enfant ait commis un grave délit contre ses parents.

i Vous souhaitez régler correctement votre succession ? Prenez rendez-vous chez VZ (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Révision du droit des successions

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Transmettre la maison en continuant d'y habiter

De nombreux parents souhaitent céder leur maison à leurs enfants de leur vivant. Or, cela peut être un inconvénient, notamment lorsque les rentes ne suffisent plus à acquitter les soins à domicile ou en maison de retraite. De ce fait, beaucoup de parents se favorisent lors de la cession du bien avec une clause d'usufruit : ils transmettent la maison aux enfants tout en conservant le droit d'y habiter toute leur vie.

Cela laisse aussi aux parents de la latitude pour utiliser la maison autrement. Ils peuvent la louer et financer leurs dépenses courantes avec les revenus. Par contre, ils doivent en assumer l'entretien ordinaire, les frais accessoires et les impôts. Ils continuent donc d'acquitter les taux hypothécaires et primes d'assurance.

i Vous souhaitez savoir si un usufruit peut être une solution pour vous ? Parlez-en à un spécialiste auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes les coordonnées figurent en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Testament : conseils pratiques

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

OPINION

Échanger des bitcoins en toute sécurité

Les bitcoins et autres cryptomonnaies sont-ils toujours un placement adapté ? Marc Weber, directeur de VZ Banque de Dépôt, explique les principaux aspects de cette nouvelle classe d'actifs.



Monsieur Weber, ces derniers temps, même les investisseurs prudents se sont intéressés au bitcoin. Est-ce un problème à vos yeux ?

Il est vrai qu'un nombre croissant d'investisseurs se laissent séduire par les cryptomonnaies. Cela n'a rien d'inquiétant en soi. Néanmoins, on doit garder à l'esprit que les monnaies numériques font partie d'une classe d'actifs jeune, qui doit encore faire ses preuves. Les prochaines années montreront si la technologie de la blockchain va s'imposer sur la scène financière. Elle est à la base de toutes les cryptomonnaies.

Le bitcoin est-il dans l'absolu un instrument de placement adéquat ?

Au sein d'un portefeuille aux risques largement diversifiés, il peut constituer un appoint tout à fait judicieux. Ces types de placement obéissent à la même règle que les actions : il ne faut investir que dans ce que l'on comprend. Autrement dit, s'agissant du bitcoin, il convient de bien en appréhender le fonctionnement. Or, de nombreux investisseurs ne sont pas trop au fait des enjeux complexes des monnaies numériques. Ils tiennent pourtant à en ajouter un peu à leur portefeuille.

Que dois-je savoir avant d'acheter des bitcoins ?

Pour les actions, il existe des places de négoce centralisées qui sont réglementées et surveillées afin d'en garantir le bon fonctionnement. Pour le bitcoin, c'est une tout autre affaire. Les investisseurs doivent ici choisir l'une des nombreuses crypto-bourses. Ils ont en outre besoin d'un portefeuille numérique pour enregistrer le code d'accès à leur portefeuille de bitcoins. Cela complique la négociation, et l'on peut facilement s'y perdre.

Est-ce à dire que les bitcoins sont tout de même une chose risquée ?

La blockchain du bitcoin (à savoir l'endroit où les monnaies sont stockées) n'a encore jamais été piratée directement, et elle est réputée comme extrêmement sûre. Transférer frauduleusement des bitcoins à d'autres détenteurs est quasiment impossible. Les risques résident dans les points faibles des participants au système qui sont, dans le cas des crypto-bourses, les fournisseurs de solutions de garde et les investisseurs. Si les investisseurs ne sécurisent pas assez leur code d'accès, c'est comme s'ils laissaient la porte de leur maison ouverte. Et s'ils perdent ce code, ils perdent leurs cryptoactifs.

Comment peut-on éviter de tels risques ?

L'idéal est de pouvoir utiliser sa banque en ligne à cet effet. C'est la raison pour laquelle VZ a ouvert sa plateforme bancaire : nos clientes et clients sont désormais en mesure d'acheter et de vendre en toute sécurité auprès de VZ Banque de Dépôt, aussi bien en ligne que par téléphone. Nous offrons ainsi aux investisseurs la sécurité de traitement d'une banque réglementée par la Finma, tout comme s'ils achetaient des actions, des ETF ou des obligations. Chez nous, ces monnaies sont, à l'instar de tous les autres titres du portefeuille, présentées avec clarté dans l'extrait de dépôt ainsi que dans le relevé fiscal annuel. Autant de gages de sûreté et de transparence pour notre clientèle. ●

FICHE TECHNIQUE

Bitcoin et autres cryptomonnaies

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Vendre sa maison : attention à l'impôt sur les gains immobiliers

Les impôts prélèvent une part importante du gain généré par la vente d'un bien. Il faut donc bien préparer la transaction.

Quiconque vend aujourd'hui un bien immobilier peut souvent escompter une juteuse plus-value. L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente est taxé par les cantons et les communes au moyen de l'impôt sur les gains immobiliers.

La charge fiscale dépend du lieu, du montant du gain et de la durée de détention. Exemple: un propriétaire qui vend sa maison dans le canton de Vaud après dix ans et réalise un gain de 500'000 francs, paie 70'000 francs d'impôts; après vingt ans, l'impôt s'élève à 45'000 francs.

D'autres impôts viennent s'ajouter

L'impôt est normalement dû au moment de la vente, mais peut être reporté sous condition. Les principaux cas de figure:

► **Achat de remplacement:** lors de la vente d'un bien à usage personnel, l'impôt peut être différé si le gain est investi « dans un délai raisonnable » dans un nouveau bien en Suisse. Selon le canton, il ne doit pas s'écouler plus de deux à quatre ans entre la vente de l'ancien bien et l'achat du nouveau. Attention: lorsque le prix d'achat du bien de remplacement est inférieur au prix du bien vendu, il n'est plus possible de différer l'entier du gain.

► **Transfert:** le fait de transférer un bien au lieu de le vendre donne généralement lieu à un ajournement de l'impôt sur les gains immobiliers. Cela est souvent le cas lors d'héritages, d'avancements d'hoirie, de donations, de séparations et de divorces. Attention: si l'on vend le bien à un moment ultérieur, l'impôt

FICHE TECHNIQUE

Imposition des biens immobiliers

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

ajourné est dû; et ce sur la différence avec le prix d'achat initial, non avec le prix de rachat. La durée de détention du bien par les anciens propriétaires est prise en compte.

Conseil: à l'impôt sur les gains immobiliers viennent s'ajouter les droits de mutation, les émoluments du registre foncier et les frais de notaire. Donc informez-vous bien avant la vente et clarifiez les conséquences de l'opération.

Peut-être devrez-vous, lors de la vente, résilier l'hypothèque avant terme, avec éventuellement à la clé des frais de sortie élevés. Cette « pénalité de remboursement anticipé » peut être déclarée en frais d'investissement lors du calcul de l'impôt sur les gains immobiliers, réduisant la plus-value imposable.

i Vous souhaitez éviter de payer des impôts inutiles sur la vente d'un bien? Parlez-en à un(e) spécialiste de VZ (toutes les coordonnées en page 20). ●

Un immeuble locatif comme prévoyance vieillesse : est-ce judicieux ?

Acheter un immeuble locatif comporte quelques risques. De nos jours, les biens de rendement sont très convoités et donc plus chers. Autre corollaire: plus les prix montent, plus la chute est potentiellement lourde pour l'acquéreur. Par expérience, beaucoup d'acheteurs contractent un emprunt maximum afin d'accroître le rendement sur le capital investi. Mais si les taux augmentent, l'immeuble locatif perd de sa valeur et la banque peut éventuellement réclamer un supplément de fonds propres. En cas de liquidité insuffisante, on doit au pire revendre le bien à un moment inopportun, en subissant une perte.

Conseil: clarifiez tous les coûts, revenus et risques avec soin et à tête reposée. En tant que source de revenus à la retraite, les biens de rendement conviennent surtout aux personnes fortunées disposant d'actifs faciles à liquider afin de parer sans difficulté à un besoin de capital imprévu. ●

FICHE TECHNIQUE

Acheter un immeuble de rendement

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Comment le fisc impose les gains immobiliers

Base: gain immobilier de 500'000 francs (produit de la vente, déduction faite des frais d'investissement); renchérissement et éventuels abattements pour biens à usage personnel non pris en compte; données en francs. Tableau complet sous: www.vzch.com/gain-immobilier

Canton (commune)	Durée de possession 10 ans	Durée de possession 20 ans
BE (Berne)	135'500	98'800
FR (Fribourg)	96'000	80'000
GE (Genève)	50'000	50'000
JU (Delémont)	142'500	128'200
NE (Neuchâtel)	105'600	66'000
VD (Lausanne)	70'000	45'000
VS (Sion)	88'800	44'400

Source: Tax Ware

Conseils pratiques : s'avantager au maximum

Comment éviter à mon conjoint l'obligation de dédommager les enfants à mon décès ?

Vous avez la même aspiration que de nombreux couples en Suisse : vous souhaitez que le partage de l'héritage soit en quelque sorte retardé, et que les enfants n'héritent pas avant le décès du second parent. C'est judicieux, car ainsi, vous évitez au conjoint survivant de se retrouver en difficultés financières et de devoir céder la maison commune.

Conseil : veillez à temps à vous favoriser mutuellement au maximum, vous et votre conjoint. Pour ce faire, le droit matrimonial et successoral offre plusieurs possibilités. Deux points essentiels pour vous :

► Attribuez-vous la totalité des acquêts par contrat de mariage. Il s'agit de la partie de la fortune que vous-même et votre conjoint avez acquise ensemble au cours de votre union. On y compte également votre demeure familiale.

► Réduisez encore, par testament ou pacte successoral, la part de vos enfants à la réserve héréditaire. À compter du 1^{er} janvier 2023, le droit des successions révisé entrera en vigueur. La réserve héréditaire des enfants diminuera alors à un quart de la succession.

► Une autre possibilité serait de convenir que votre conjoint reçoive une partie de la succession en propriété et le reste en usufruit à vie (sur ce point, cf. article à droite de la p. 5). ●

FICHE TECHNIQUE

Avantager le conjoint survivant

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Mon conjoint part en retraite anticipée : touchera-t-il plus tôt son deuxième pilier ?

La plupart des caisses de pension autorisent une perception anticipée de la rente dès 58 ou 60 ans. L'avoir de votre conjoint sera alors plus faible qu'à l'âge ordinaire de la retraite (64 ans), car il lui manquera des années de cotisation et des intérêts créditeurs. En outre, une perception anticipée s'accompagne d'une baisse du taux de conversion. La plupart des caisses diminuent les rentes de 3 à 5 % par année de perception anticipée. Si votre conjoint cesse de travailler à 62 ans, il renonce donc à 10 ou 15 % de sa rente.

Conseil : de plus en plus de caisses de pension offrent la possibilité de compenser ces réductions par des ra-

FICHE TECHNIQUE

Retraite anticipée

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

chats volontaires. Une fois les prestations ordinaires épuisées, on peut procéder à des rachats supplémentaires. Vérifiez également si une retraite partielle serait plus intéressante : en ce cas, il continuera de cotiser à la caisse de pension et restera assuré contre les risques de décès et d'invalidité. ●

Un contrat de concubinage pour nos finances, ce n'est pas romantique ...

Un contrat n'est peut-être pas très romantique, mais il met les choses au clair. Les couples non mariés font bien d'y recourir, surtout lorsque l'un des concubins dépend financièrement de l'autre, qu'un gros achat est en vue ou que l'on souhaite acquérir un logement commun. Dans un contrat de concubinage, on peut régler les rapports de propriété, répartir les dépenses courantes, mais aussi fixer des indemnités en cas de séparation.

Conseil : les concubins sont moins bien lotis que les couples mariés en matière d'assurances sociales et de droit successoral : le concubin survivant ne perçoit aucune rente de veuve ou de veuf de l'AVS, beaucoup de caisses de pension soumettent leurs rentes et versements uniques à des conditions rigoureuses, et l'ordre successoral légal ne tient pas compte des concubins. Par conséquent :

► Déclarez votre concubin par écrit à votre caisse de pension, à l'institution de libre passage et au pilier 3a afin qu'il puisse être favorisé en cas de décès.

► Favorisez-vous mutuellement par testament ou par pacte successoral.

► Vérifiez vos couvertures d'accident et de maladie. Ce test sans frais vous livre des points de repère : www.vzch.com/analyse-prevoyance ●

FICHE TECHNIQUE

Concubinage : les points à connaître

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Toucher la rente plus tôt ou plus tard : quelle est la flexibilité de votre AVS ?

Plus on travaille longtemps, plus on reçoit une rente AVS élevée – et inversement. Voici les points importants pour prendre la bonne décision.



LIONEL CHAMBETTAZ
Expert patrimonial
lionel.chambettaz@vzch.com
tél. 021 341 30 30

L'AVS fait preuve de souplesse lors du versement des rentes. Si, par exemple, on souhaite prendre une retraite anticipée, on peut toucher sa rente déjà un an ou deux avant l'âge de 64 ou 65 ans. La rente diminuera alors, à vie, de 6,8% par année d'anticipation.

À l'inverse, on peut également reporter la perception de sa rente de cinq ans au plus. Un report de trois ans fait par exemple

monter la rente de 17,1% ; et ce aussi à vie.

Beaucoup d'actifs se demandent s'ils ont intérêt à anticiper ou ajourner la perception de la rente. C'est une question à étudier au cas par cas, car la réponse dépend en premier lieu de l'espérance de vie. La situation financière et fiscale joue aussi un rôle.

Comment y voir clair avec l'AVS

Supposons qu'un homme cesse de travailler à 63 ans et demande l'AVS de manière anticipée à ce moment-ci, au lieu de 65 ans. Sa rente baisse alors de 13,6%. S'il a droit à la rente maximale, il ne touchera que 24'780 francs au lieu de 28'680 francs par an. L'anticipation est intéressante si l'homme décède relativement tôt, par exemple dès 70 ans. Dans ce cas, les rentes qu'il touchera jusque là totaliseront 173'460 francs. Avec une retraite ordinaire à partir de 65 ans, cette somme se limiterait à 143'400 francs (cf. tableau ci-dessus).

Un point de bascule se produit vers 78 ans : à compter de cet âge, la somme des rentes AVS est plus élevée si la rente n'a été versée qu'à partir de 65 ans. L'espérance de vie d'un homme de 65 ans tourne

Anticipation, report et perception ordinaire : comparaison de la rente AVS

Base : homme célibataire, rente AVS maximale (données en francs)

	Perception anticipée 2 ans	Perception ordinaire	Report 3 ans
Rente annuelle	24'780	28'680	33'585
Réduction/ Relèvement	-13,6%		+17,1%
Total des rentes :			
jusqu'à 70 ans	173'460	143'400	67'170
jusqu'à 75 ans	297'360	286'800	235'095
jusqu'à 76 ans	322'140	315'480	268'680
jusqu'à 77 ans	346'920	344'160	302'265
jusqu'à 78 ans	371'700	372'840	335'850
jusqu'à 79 ans	396'480	401'520	369'435
jusqu'à 80 ans	421'260	430'200	403'020
jusqu'à 85 ans	545'160	573'600	570'945
jusqu'à 90 ans	669'060	717'000	738'870
jusqu'à 100 ans	916'860	1'003'800	1'074'720

aujourd'hui autour de 85 ans. L'anticipation vaut donc surtout la peine quand on table sur une espérance de vie nettement moindre.

Conseil : voici d'autres points importants pour prendre la bonne décision en matière d'AVS :

► Quiconque veut ajourner la rente doit en informer son agence AVS, et cela un an au plus tard après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. On n'est pas tenu de fixer immédiatement la durée du report, et l'on peut encore le révoquer pendant la première année.

► Quand on part en retraite anticipée, on continue d'acquiescer des cotisations à l'AVS : les femmes jusqu'à 64 ans, les hommes jusqu'à 65 ans. Suivant la fortune et les revenus, les cotisations vont de 503 à 25'150 francs par personne et par an.

► En prenant une retraite progressive ou en continuant à temps partiel après la retraite anticipée, on peut réduire ses cotisations AVS et libérer le conjoint non actif en tout ou partie de l'obligation de cotiser.

i Vous souhaitez savoir si vous avez intérêt à anticiper ou ajourner la perception de la rente ? Parlez-en avec un expert de VZ (coordonnées en page 20).●

SERVICE

Combien de rente verse l'AVS

Le montant de la rente AVS dépend surtout des années de cotisation et du revenu annuel moyen. En 2022, la rente individuelle maximale s'élève à 2390 francs par mois. Pour pouvoir la toucher, il faut avoir gagné 86'040 francs par an en moyenne et cotisé au moins 44 ans à l'AVS (43 ans pour les femmes). Dans le cas des couples, la rente AVS maximale est de 3585 francs par mois.

FICHE TECHNIQUE

AVS et retraite

Ce que vous devez savoir sur l'AVS avant de partir à la retraite.

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Une décision difficile pour beaucoup de couples mariés

Rente, capital ou les deux ? Il reste à un couple des dizaines de milliers de francs en plus pour vivre lorsqu'il optimise le versement de son avoir de la caisse de pension.



GILLES HUGUENIN
Directeur VZ Genève
gilles.huguenin@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Rente ou capital ? Pour les couples avec deux caisses de pension, il est difficile de faire le bon choix. La plupart décident à l'instinct du moment où ils prendront leur retraite. Beaucoup supposent que le plus sûr est de toucher leur avoir pour

moitié en rente et pour moitié en capital. Cela semble sensé. Néanmoins, mieux vaut en avoir le cœur net.

C'est ce qu'a fait un couple résidant à Nyon. Il a demandé un deuxième avis aux conseillers de VZ. La démarche a porté ses fruits : avec respectivement 50 % de rente et de capital, les époux toucheront au total environ 899'000 francs à la retraite. Si, par contre, ils suivent la proposition de VZ, ils recevront plus de 931'000 francs. L'écart se chiffre à 32'000 francs environ, soit autant d'argent en

plus pour vivre (cf. tableau ci-dessous). Cet avantage résulte d'une amélioration de la répartition des formes de perception : l'homme touche seulement un quart de son épargne en rente et se fait verser le reste en capital ; la femme, par contre, reçoit l'entier de son avoir sous forme de rente à vie.

Pour un tel calcul, il faut prendre en compte certains paramètres. Chaque forme de versement présente des avantages et des inconvénients. Les conseils suivants vous aideront à les soupeser correctement :

FICHE TECHNIQUE

Percevoir la rente ou le capital ?

Tous les avantages et inconvénients liés à cette décision.

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

► Taux de conversion

Examinez les taux de conversion de vos caisses de pension. Plus ce taux est bas, plus la rente sera réduite. Le conjoint choisissant la rente sera donc de préférence celui dont la caisse de pension applique le taux le plus élevé.

Attention : beaucoup de caisses de pension ont réduit drastiquement leurs rentes ces dernières années. Et il est prévisible que les taux de conversion continuent à baisser. Ne vous fiez donc pas à la rente indiquée sur votre relevé de caisse de pension et ne vous attendez pas à ce que la caisse de pension compense l'inflation.

► Espérance de vie

Surtout lorsque les deux caisses de pension prévoient des prestations identiques, l'espérance de vie est également un aspect déterminant. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes au même âge et touchent donc leur rente plus longtemps. Si les deux époux ont plus ou moins le même âge, il vaut mieux que ce soit la femme qui perçoive la rente, sauf si son espérance de vie est fortement réduite pour des raisons de santé.

Rente ou capital: quelle option est plus intéressante pour un couple ?

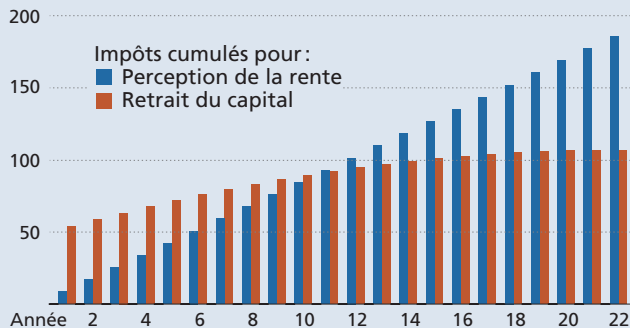
Exemple : couple résidant à Nyon ; époux : 65 ans, capital en caisse de pension de 700'000 francs, espérance de vie restante de 18 ans ; épouse : 64 ans, capital en caisse de pension de 350'000 francs, espérance de vie restante de 24 ans ; taux de conversion de 5,5 % ; taux d'impôt marginal de 25 % ; somme des rentes actualisée (taux d'actualisation : 0 %, à partir de 6 ans 0,4 %, à partir de 11 ans 0,75 %) ; données en francs

Plan initial	Épouse		Époux		Total des deux
	Rente 50 %	Capital 50 %	Rente 50 %	Capital 50 %	
Rentes avant impôts	9'625	175'000	19'250	350'000	
./. Impôts	-2'406	-8'500	-4'812	-22'950	
Rentes après impôts	7'219	166'500	14'438	327'050	
Rentes perçues par les deux	159'769		245'763		405'532
Capital touché par les deux		166'500		327'050	493'550
Total rente et capital					899'082
Proposition de VZ	Épouse		Époux		Total des deux
	Rente 100 %	Capital 0 %	Rente 25 %	Capital 75 %	
Rentes avant impôts	19'250		9'625	525'000	
./. Impôts	-4'812		-2'406	-36'650	
Rentes après impôts	14'438		7'219	488'350	
Rentes perçues par les deux	319'538		122'881		442'419
Capital touché par l'époux				488'350	488'350
Total rente et capital					930'769
Avantage de la solution VZ: somme restant en plus pour vivre					31'688

Retrait du capital : fiscalement plus attrayant

Exemple : homme de 65 ans, avoir en CP de 650 000 francs, taux de conversion de 5,2 %, taux d'impôt marginal de 25 %, impôt sur le versement de 7,5 %, rendement de 2 % (dont 1,5 % imposable), impôt sur la fortune de 0,5 %, prélèvement annuel de 30'400 francs

en milliers de francs



Exemple de lecture : de 65 à 87 ans, l'impôt s'élève à 185'900 francs s'il opte pour la rente et à 107'000 francs pour le retrait du capital. Dès la onzième année, le retrait du capital est fiscalement plus attrayant.

► Cagnottes

Si vous souhaitez ne toucher qu'une partie en capital, vérifiez de quelle « cagnotte » provient cet argent. La plupart des caisses le prélèvent au prorata sur les parties obligatoire et surobligatoire. Mais rares sont celles qui versent d'abord la partie

surobligatoire. La deuxième option est plus avantageuse car cela augmente la rente.

Conseil : en règle générale, vous pouvez toucher au moins 25 % de votre avoir LPP en capital. Renseignez-vous à temps sur le délai de notification : celui-ci peut aller jusqu'à trois ans.

► Charge fiscale

Clarifiez avec soin les incidences sur votre charge fiscale. Les rentes sont imposables à 100 % à titre de revenu. À long terme, le retrait du capital est souvent préférable. Dans notre exemple de gauche, l'homme paie ainsi 78'900 francs d'impôts de moins qu'avec la rente. À partir de la onzième année suivant la retraite, le versement en capital est plus intéressant pour lui (cf. tableau de gauche).

Attention : n'optez en aucun cas pour le versement en capital pour de simples raisons fiscales.

► Protéger le conjoint survivant

Comparez les prestations revenant au conjoint survivant. En général, les veuves et les veufs reçoivent 60 % de la rente du conjoint dé-

cedé. Auprès de quelques caisses, le conjoint est mieux assuré, et les rentes sont plus généreuses.

Inversement, certaines caisses réduisent leurs prestations lorsque la différence d'âge entre les deux époux est supérieure à la moyenne.

Conseil : réglez votre succession au moment de votre départ à la retraite. Sinon, vous risquez que le conjoint survivant se retrouve en difficultés financières, par exemple s'il doit dédommager les autres héritiers et se voit ainsi contraint de vendre la maison familiale ou des titres à un mauvais moment (cf. page 8 en haut).

i Vous souhaitez savoir quelle est la meilleure option pour votre famille ? Prenez rendez-vous avec un expert de VZ (coordonnées en page 20). ●

Argent et mariage : les erreurs classiques des conjoints

Lors de leurs entretiens chez VZ, de nombreux couples mariés sont étonnés de constater que dans beaucoup de domaines, leurs suppositions sont erronées. Quelques exemples d'idées fausses :

► Retrait des capitaux

de prévoyance : de nombreux couples pensent qu'il est préférable de percevoir leurs capitaux de prévoyance simultanément. Rares sont ceux qui répartissent le retrait de leurs capitaux sur plusieurs années. Or, ces avoirs sont imposés une seule fois comme revenu au moment du versement.

Plus le montant des retraits au cours d'une même année fiscale est important, plus la charge fiscale sera élevée.

► Héritage au décès du conjoint :

de nombreux époux partent du principe qu'ils recevront automatiquement tout au décès du conjoint. Or, sans testament, le partenaire survivant reçoit la moitié de la fortune et les enfants, l'autre moitié. D'autre part, les enfants héritent au décès du premier conjoint.

► Rédaction d'un testa-

ment commun : de nombreux couples sont persuadés qu'ils peuvent rédiger un testament commun. Or, les testaments établis conjointement ne sont pas valables, car ils ne sont pas reconnus par le droit successoral suisse. Chaque époux doit donc dresser son propre testament.

► Rente de la caisse de pension : beaucoup de futurs rentiers pensent qu'il vaut mieux toucher l'avoir de la caisse de pension sous forme de rente. Toutefois, les rentes de la caisse de pension ne cessent de diminuer et de plus en plus d'actifs sont obligés de percevoir une partie au moins de leur

avoir du deuxième pilier sous forme de capital.

i Vous souhaitez prendre les bonnes décisions ? Commandez la fiche technique sans frais ou consultez un(e) spécialiste de VZ dans la succursale la plus proche (toutes les coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Argent et mariage

Commandez la fiche technique sur www.vz.ch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

De l'information fiable dans les ouvrages VZ



Guide VZ: Investir efficacement avec les ETF

Tout investisseur réfléchissant à ses placements est un jour ou l'autre confronté aux ETF. Aujourd'hui, quelque 1600 ETF différents sont cotés à la Bourse suisse. L'offre importante de produits est un avantage pour les investisseurs, mais implique plus de diversité et de complexité sur le marché, d'où la difficulté de s'y retrouver.

Dans ce guide, vous découvrirez comment composer des portefeuilles à base d'ETF et à quoi faire attention. Vous trouverez également dans cet ouvrage les principaux conseils pour choisir judicieusement des ETF.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs
ISBN 978-3-906162-52-2 (2022)

COMMANDEZ MAINTENANT

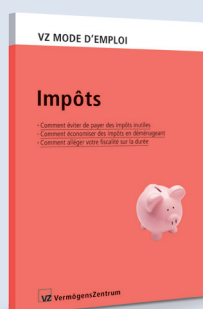
Commandez les publications de VZ directement sur www.vzch.com/livres, au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.



Retraite

Le sujet de la retraite est complexe car il comporte de nombreuses questions relatives à l'AVS, la caisse de pension, les impôts, l'immobilier, les valeurs mobilières et les successions. Ce guide actualisé fournit par conséquent des réponses compréhensibles aux questions les plus importantes en la matière.

136 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-44-7 (2021)



Impôts

Ce livre éclaire sur les principes de la fiscalité suisse et les possibilités d'optimisation existantes. Des check-lists aident à mettre en œuvre des mesures pour économiser des impôts. Cet ouvrage est particulièrement utile aux particuliers, qui y trouveront des conseils pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire.

104 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-47-8 (2021)



Successions et donations

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels des donations et des successions: sont abordés notamment le testament, le pacte successoral, les parts réservataires, la protection du conjoint et les avances sur hoirie.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-43-0 (2021)



Hypothèques

Cet ouvrage rédigé par les experts de VZ VermögensZentrum vous montre comment optimiser le financement de votre projet immobilier. Il vous aide à évaluer votre potentiel d'économies et à l'utiliser pleinement afin de vous permettre de réduire durablement les intérêts hypothécaires.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-27-0 (2018)

Partir en vacances en voiture : êtes-vous bien protégé ?

Avant de prendre la route pour la mer ou la montagne, il est conseillé de vérifier si ses couvertures d'assurance sont adaptées.

Même si tout se passe généralement sans encombre, contrôler son véhicule, mais aussi ses assurances, en vue du voyage n'est pas superflu.

► **Pannes** : une panne peut saper le moral et le budget. En règle générale, le dépannage, le véhicule de remplacement ou le voyage de retour ne sont pris en charge que si une couverture complémentaire a été souscrite.

Conseil : ce complément peut être utile, mais attention à la surassurance ; cette couverture est souvent proposée par les constructeurs, les clubs automobile et l'assurance voyage. Demandez une analyse de vos assurances pour en avoir le cœur net. Faites aussi comparer les primes et les prestations. Choisir un prestataire

Mieux assurer sa voiture en payant moins

Ex. : assuré de 55 ans, de Binz ; Skoda Octavia 1.4 PHEV ; prix catalogue : 37'570 CHF ; accessoires : 3757 CHF ; 10'000 km/an ; RC et casco complète : protec. du bonus, domm. de parking et dépannage CH/UE inclus

Prestataire	Prime annuelle
Société d'assurance 1	1'403 CHF
Société d'assurance 2	1'330 CHF
Société d'assurance 3	1'221 CHF
Solution collective de VZ	1'037 CHF
Votre potentiel d'économie	366 CHF

moins cher à prestations égales permet souvent d'économiser de coquettes sommes au fil des ans.

► **Vol** : si la voiture a été fracturée, le vol est en général couvert par la casco complète ou partielle, idem pour les frais de réparation. Les objets de valeur volés ne sont souvent assurés qu'à la valeur actuelle.

Conseil : en incluant le « vol simple à l'extérieur » dans l'assurance ménage, bagages, téléphones portables et bijoux sont bien protégés. La somme assurée s'élève habituellement à 2000 francs moins la franchise.

► **Accident** : le formulaire « Constat européen d'accident » doit faire partie des bagages ! En cas d'accident,

ACTION

Faire vérifier ses assurances

VZ vérifie vos polices d'assurance sans frais et vous montre où bénéficier du meilleur rapport prix-prestation. Commandez votre analyse en ligne dès maintenant :

www.vzch.com/analyse-assurances

Des questions ? Parlez-en aux spécialistes de VZ :
☎ 021 341 30 70.

il faut le signer pour confirmer que l'accident a été enregistré correctement, sans que cela n'implique une reconnaissance de faute.

► **Pensez-y** : en Suisse, le gilet réfléchissant n'est pas obligatoire, mais de nombreux pays européens l'exigent pour chaque passager.

i Vous souhaitez de meilleures prestations à moindre coût ? Profitez de l'action spéciale lecteurs *vz news*. Plus de détails dans l'encadré ci-dessus. ●

VZ apporte son soutien à Fragile Suisse

Chaque année, plus de 22'000 personnes sont victimes d'une lésion cérébrale, généralement à la suite d'une maladie ou d'un accident. « Parmi elles, un grand nombre souffre de handicaps physiques et cognitifs. Une fois les soins médicaux reçus, elles ont souvent besoin d'une assistance pour les actes de la vie quotidienne », indique Martin D. Rosenfeld, directeur de Fragile Suisse. L'organisation de patients

leur vient en aide depuis plus de 30 ans : « En Suisse, plus de 130'000 personnes souffrent de lésions cérébrales. Nous les conseillons gratuitement, répondons à leurs besoins spécifiques, aidons les familles à faire face à la situation et les soutenons pour les questions relevant du droit des assurances. » Les conseillères et conseillers de Fragile Suisse sont des spécialistes du travail social et de la santé. Ils travaillent en étroite colla-

boration avec d'autres experts, avec les autorités et des prestataires de services. « Les lésions cérébrales sont très complexes et souvent mal comprises, car leurs conséquences sont la plupart du temps invisibles. Les obstacles à surmonter pour faire valoir ses droits auprès des assurances sociales sont donc nettement plus importants que pour les autres handicaps. Cela doit changer », déclare M. Rosenfeld.

i VZ soutient l'initiative de Fragile Suisse. Aidez l'association vous aussi, par exemple en faisant un don. Fragile Suisse possède la certification Zewo, qui garantit que votre argent sera utilisé efficacement. Plus d'informations sur : www.fragile.ch ●



Parole d'experte

Questions à une spécialiste de VZ

Retraite, impôts, immobilier : chaque année, plus de 20'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre spécialiste répond ici aux questions des lectrices et lecteurs.



JASMINA GANDER
Experte patrimoniale
jasmina.gander@vzch.com

Est-il trop risqué d'améliorer ma rente avec des actions ?

L'élément décisif est la durée dont vous disposez pour faire fructifier votre argent ; un horizon de placement d'au moins dix ans permet généralement d'obtenir de bons revenus avec des actions. La personne qui a investi dans l'indice SPI suisse de 1998 à 2021 a réalisé un rendement positif pour toutes les périodes de dix ans. En moyenne, celui-ci s'est établi à 5,3 % par an.

Conseil : l'espérance de vie à la retraite étant d'environ 20 ans, les actions sont très intéressantes pour améliorer une rente. Il est souvent avantageux de diviser sa fortune en une partie destinée à la consommation et l'autre axée sur la croissance.

► La première sert à couvrir les besoins financiers durant les dix premières années ; l'argent est alors investi

dans des placements assortis de risques modérés et est consommé petit à petit.

► La deuxième vous assure un revenu pour les dix années suivantes. Vous pouvez investir une part dans des actions selon le risque que vous voulez et pouvez assumer. Au bout de dix ans, cet argent est réinvesti dans des placements à faible risque pour financer vos dépenses jusqu'à la fin de vos jours. ●

FICHE TECHNIQUE

Comment assurer vos revenus pour la retraite

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Transformation de la maison : augmenter notre hypothèque ou retirer le pilier 3a ?

Augmenter une hypothèque peut entraîner des charges d'intérêts étonnamment élevées. Cela tient au fait que de nombreuses banques n'offrent que des hypothèques variables pour des crédits inférieurs à 100'000 francs, lesquelles sont beaucoup plus chères. Si vous devez également constituer une cédula hypothécaire, les émoluments du registre foncier et les frais de notaire viennent s'ajouter.

Le capital placé sur les comptes 3a ne génère plus d'intérêts. Il peut donc valoir la peine de l'utiliser pour vos travaux. Des retraits sont autorisés tous les cinq ans ; les échelonner permet de

FICHE TECHNIQUE

Conseils pour le pilier 3a

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

réduire l'impôt sur les prestations en capital qui sera dû à la retraite.

Conseil : vérifiez assez tôt si les travaux de rénovation prévus remplissent les critères fixés par votre fondation de prévoyance, car certains ne peuvent être financés avec le 3^e pilier. ●

Caisse de pension : les rachats en valent-ils toujours la peine ?

L'abaissement des taux de conversion et de la rémunération des avoirs suscite de nombreuses questions. L'intérêt d'un rachat dans la caisse de pension ne dépend pas seulement de ces deux facteurs. D'autres aspects sont également importants :

► Plus votre revenu est élevé et le capital retiré rapidement par la suite, plus les rachats effectués sont intéressants. Un rendement maximal s'obtient en effectuant des rachats les années qui précèdent la retraite.

► Souvent, vous économisez plus d'impôts en échelonnant les rachats.

► Le rendement est souvent plus élevé si vous demandez, à la retraite, le versement du montant racheté.

► Si vous touchez au moins une partie en capital, vous ne pourrez plus faire de rachats les trois dernières années avant la retraite sinon il faudra payer l'impôt épargné grâce au rachat.

Conseil : l'argent placé sur votre compte perd de sa valeur au fil du temps. Utilisez-en une partie pour un rachat. Vous améliorerez ainsi votre prévoyance et économiserez des impôts. Votre potentiel de rachat figure sur votre certificat de prévoyance. ●

FICHE TECHNIQUE

Rachat d'années de cotisation

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Les frais bancaires excessifs : souvent le principal point faible

Investir en bourse, c'est voir une grande partie du rendement englouti par la banque ; une injustice qui peut être évitée. Mettez-y fin des maintenant !



EMERIC BRUEGGER

Spécialiste en placements
emeric.bruegger@vzch.com
tél. 021 341 30 30

«Selon vous, quels sont les principaux risques liés aux placements de capitaux?» Voici les réponses souvent avancées par les investisseuses et les investisseurs : structures financières complexes, absence de stratégie claire, cumul de risques importants, multitude de très petites positions, mauvaise diversification, décisions erronées guidées par les émotions. Tout cela est juste, mais qu'en est-il des frais ?

Depuis 2010, VZ a analysé près de 34'000 dépôts. Il en ressort que de nom-

breux dépôts ont un point faible commun : des frais excessifs, avec des écarts ahurissants d'un prestataire à l'autre.

Ainsi, l'investisseur qui vend ou achète 40 titres à 20'000 francs dépense en moyenne près de 8800 francs par an pour un dépôt de titres d'une valeur de 500'000 francs détenu auprès de l'une des plus grandes banques suisses. Ces coûts rognent une grande partie du rendement.

Chez VZ : nous montrons qu'il peut en être autrement. Les investisseurs peuvent choisir entre le modèle «Ticket Fee» et le modèle forfaitaire ; avec ce dernier modèle, il n'y a pas de frais de tenue de compte, ni de droits de garde, ni de frais de transaction. Dans l'exemple ci-dessous, l'investisseur économise plus

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Investir comme les professionnels

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

de 7000 francs par an en réalisant ses transactions sur la plateforme de négoce VZ Portail financier Pro (cf. colonne de droite). Les frais épargnés profitent directement au rendement, sans le moindre risque.

i Vous souhaitez tirer le meilleur parti de votre argent ? Les spécialistes de VZ vous y aideront volontiers. Convenez d'un entretien sans frais chez VZ (coordonnées en page 20).●

Investisseur actif ou non, vous réalisez un meilleur rendement

Exemple : dépôt de titres d'une valeur de 500'000 francs, 40 transactions par an (20 en Suisse et 20 à l'étranger), volume par transaction 20'000 francs ; données en francs

	Moyenne des 4 plus grandes banques ¹	VZ Portail financier Pro ² «Ticket Fee»	«Frais forfaitaires» ³
Tenue de compte	0	40	inclus
Droits de garde	1'563	500	inclus
Frais de transaction	7'220	1'764	inclus
Frais forfaitaires	–	–	1'750
Total des frais par an	8'783	2'304	1'750
Potentiel d'économie annuelle chez VZ		–6'479	–7'033

1 Tarifs e-banking d'UBS, de Credit Suisse, de Raiffeisen Suisse et de ZKB

2 10 francs par mois. Sans frais si les droits de garde et les frais de transaction cumulés dépassent 30 francs par trimestre.

3 À partir de 500'000 francs, 0,35 % par an, tarif échelonné en fonction du volume

Nouvelle plateforme de négoce de VZ



VZ Portail financier Pro est la nouvelle plateforme de négoce de VZ. L'environnement de négoce performant offre aux investisseuses et investisseurs un outil professionnel pour développer leurs propres idées de placement et négocier leurs titres de manière avantageuse :

- ▶ Cours en temps réel des actions Suisse, Europe et États-Unis
- ▶ Évaluation du dépôt en temps réel
- ▶ Technologie graphique la plus récente disponible sur le marché
- ▶ Négoce jusqu'à 70 % moins cher qu'ailleurs, et ce, dès la première transaction
- ▶ Conseil personnalisé et sans frais sur demande

i Vous souhaitez un outil professionnel pour mettre en œuvre vos idées de placement à peu de frais ? Découvrez le nouveau portail de VZ sur www.vzch.com/vz-portail-financier-pro ou scannez le code QR.



PME : il est temps de remettre sa caisse de pension en question

De nombreuses PME continuent de payer trop de primes pour leur caisse de pension. Il est pourtant simple d'optimiser la prévoyance de son personnel.



JOËL BATISTA
Spécialiste caisses de pension
joel.batista@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les entrepreneurs devraient toujours marquer le 30 juin d'une croix dans leur calendrier. C'est à cette date au plus tard que la résiliation doit parvenir à la caisse de pension lorsque l'on souhaite s'affilier à une fondation de prévoyance moins chère et offrir de meilleures prestations à son personnel.

Pourquoi laissent-ils souvent passer cette date? Ci-après, certaines raisons très fréquemment invoquées:

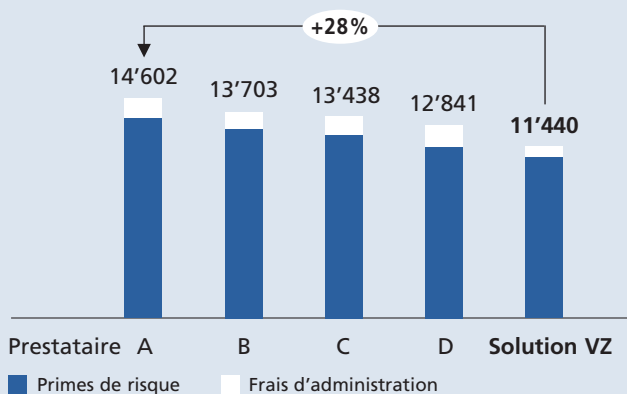
► **Manque de temps:** les entrepreneurs sont absorbés par les affaires courantes et se concentrent sur la bonne marche de leur entreprise et l'acquisition de clients.

► **Pas de vue d'ensemble:** la prévoyance professionnelle est complexe. De nombreuses PME n'ont pas les ressources nécessaires et ne parviennent pas à suivre les fréquentes évolutions dans ce domaine.

► **Manque de motivation:** la plupart des entrepreneurs ne se donnent pas la peine de remettre en question la solution existante et laissent les choses

Caisse de pension: économies d'une PME

Exemple: société informatique suisse, 5 collaborateurs, masse salariale 550'000 francs, cotisations d'épargne 82'500 francs, prestations usuelles dans la branche; données en francs.



en l'état. C'est dommage, car ils pourraient économiser beaucoup d'argent pour autant, sans faire des concessions au niveau des prestations. C'est ce qu'illustre cet exemple: une société informatique a chargé VZ de demander des offres à plusieurs caisses de pension.

Résultat de la comparaison: la PME paie 14'602 francs à la fondation collective la plus chère. Avec la solution de prévoyance de VZ, elle obtient des prestations identiques pour 11'440 francs, soit 3162 francs – autrement dit 28% – de moins chaque année (voir graphique).

Conseil: les PME profitent d'avantages tarifaires que seules les grandes sociétés peuvent généralement négocier, car VZ regroupe plusieurs petites entreprises dans un pool et maintient ainsi des coûts bas. Les

frais d'administration sont facturés dans le cadre d'un forfait, selon le principe de causalité, et non en pourcentage du salaire assuré comme c'est le cas chez de nombreux prestataires. En outre, cette solution réduit fortement la redistribution entre sociétés affiliées, qui est contraire au système. ●

ACTION

Faites vérifier votre caisse de pension

Les expertes et experts de VZ analysent votre caisse de pension en toute transparence et sans frais. Demandez dès à présent une analyse sans frais sur www.vzch.com/analyse-cp

Ou parlez-en avec un(e) spécialiste de VZ dans la succursale la plus proche (coordonnées en p. 20).

Créer son entreprise: notre check-list

La plupart des créateurs d'entreprises choisissent comme forme juridique l'entreprise individuelle, la SA ou la Sàrl. Les différences sont souvent sous-estimées, notamment en matière d'assurances:

► **Entreprise individuelle:** du point de vue de la caisse de compensation AVS, les propriétaires de raisons individuelles sont des indépendants. Ils ont une certaine liberté pour organiser leur prévoyance. Seules l'AVS/AI et l'APG sont obligatoires.

► **SA et Sàrl:** les propriétaires de l'entreprise sont considérés comme des employés. AVS/AI, APG et AC ainsi que l'assurance-accidents (LAA) sont obligatoires, et contrairement aux entreprises individuelles, l'affiliation à une caisse de pension est également prescrite par la loi.

i Vous souhaitez en savoir plus? Adressez-vous à un(e) spécialiste dans la succursale VZ la plus proche (voir page 20) ou commandez sans frais la fiche technique sur ce sujet (cf. encadré ci-dessous). ●

FICHE TECHNIQUE

Check-list pour la création d'entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

En 2022 aussi, les différences entre caisses de pension sont considérables

Les employeurs doivent savoir rapidement si leur caisse de pension est suffisamment performante. Le classement actuel de VZ leur vient en aide.



YANNICK YERSIN
Responsable clients entreprises
yannick.yersin@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Si une PME souhaite changer de caisse de pension, elle doit, dans la plupart des cas, résilier son contrat d'affiliation actuel d'ici à la mi-année (cf. également page 16). Toutefois les entrepreneurs n'ont pas la tête à comparer les caisses de pension entre elles – et surtout pas le temps.

Efficiences des caisses de pension

C'est la raison pour laquelle VZ a établi son classement 2022 des caisses de pension, qui fournit les chiffres-clés les plus récents des principales fondations collectives et communes. Nous avons résumé les résultats du classement ci-après.

► Taux de conversion

Le taux de conversion est décisif pour connaître le montant des rentes futures des collaborateurs. Or, depuis des années, ce taux évolue que dans une seule direction : à la baisse. Le classement 2022 des caisses de pension montre que les rentes de la caisse la moins

Taux de conversion 2022

Caisse de pension	Taux de conversion ¹
Fonds Interprofessionnel FIP	6,80 %
Spida	6,80 %
Copré	6,30 %
AXA Group Invest	6,28 %
Transparenta	6,28 %
...	...
Taux le moins élevé	4,73 %

¹ Taux de conversion pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans (pondération : régime obligatoire : 60 %, régime surobligatoire : 40 %)

Rapport entre actifs et rentiers

Caisse de pension	Nombre de rentiers ¹
PK Pro	5,0 %
Fonds Interprofessionnel FIP	8,0 %
Groupe Mutuel	8,5 %
Fond. Ticinese secondo pilastro	8,5 %
Axa Group Invest	8,5 %
...	...
Part la plus élevée	59,5 %

¹ Rentes financées de manière autonome et réassurées ; valeurs arrondies à 0,5 %

bien placée sont un tiers plus basses que celles de la caisse mieux placée. Ce sont le FIP et Spida qui appliquent les taux de conversion les plus élevés (cf. tableau du haut).

► Frais d'administration

Les frais d'administration par personne assurée reflètent l'efficacité avec laquelle travaille une caisse de pension. Là aussi, les écarts entre institutions sont importants. Ainsi, la caisse de pension la plus chère prélève 624 % de plus que la caisse la moins chère.

► Nombre d'actifs et de rentiers

Un indicateur important est le rapport entre collaborateurs actifs et rentiers. Plus on compte d'actifs par rapport au nombre de rentiers, plus la caisse de pension est saine et capable de supporter les risques. Dans ce domaine, ce sont PK Pro et le FIP qui affichent les meilleurs résultats. Par contre, la situation des caisses de pension en queue de peloton est inquiétante. Dans les caisses les moins bien placées, plus de la moitié des assurés perçoit une rente.

Si une institution comptant aussi peu d'actifs vient à présenter un découvert, elle ne peut guère être assainie.

► Rémunération

En ce qui concerne la rémunération, on relève des différences considérables. De 2019 à 2021, la caisse de pension la mieux placée a rémunéré les avoirs de ses assurés à un taux moyen de 4,4 %, contre seulement 0,77 % pour la dernière du classement.

i Vous êtes responsable d'une PME ou de sa prévoyance ? Commandez sans frais le classement 2022 des caisses de pension (cf. encadré ci-dessous). Vous êtes entrepreneur et aimeriez savoir où se situe votre caisse de pension par rapport au reste du marché ? Faites tester votre caisse de pension sans frais par VZ. Il vous suffit à cet effet de transmettre votre certificat collectif des assurés sur www.vzch.com/classement-cp

ÉTUDE

Classement des caisses de pension 2022

Ce comparatif de 20 pages montre les différences entre 30 institutions collectives. VZ aide ainsi les entreprises à choisir la caisse adéquate.

Commandez l'étude à l'aide de la carte ci-jointe ou sur www.vzch.com/vznews131-fr.

Nouveau

Vente d'entreprise : ce qui fait partie de la documentation de vente

Pour convaincre les acheteurs potentiels, un concept marketing professionnel est nécessaire. Votre entreprise sera ainsi présentée sous son meilleur jour.



AURÉLIE BOVIGNY
Spécialiste transmission d'entreprise
aurelie.bovigny@vzch.com
tél. 021 341 30 30

La personne qui s'intéresse à une entreprise veut savoir rapidement quelle est sa substance et quel est le potentiel de bénéfice. C'est la raison pour laquelle un dossier solide offre les meilleures chances de trouver le bon successeur, que ce soit au sein de la famille, parmi les collaborateurs ou auprès de tiers.

La plupart des entrepreneurs sous-estiment la somme de travail nécessaire pour préparer toutes les informations utiles. Voici les éléments incontournables du dossier de vente :

► **Confidentialité :** une documentation détaillée contient des données sensibles. Le dossier ne doit donc être remis qu'aux personnes intéressées ayant

signé une déclaration de confidentialité.

► **Profil :** commencez par réunir les données clés de l'entreprise, inscrivez les dates importantes, décrivez la structure de propriété et notez la raison pour laquelle vous recherchez un repreneur.

► **Culture :** expliquez en quoi consiste votre vision et votre mission, par exemple en vous aidant de votre charte.

► **Compétences :** exposez en détail ce qui rend votre entreprise unique (par ex. savoir-faire, collaborateurs hautement qualifiés, technologie, expérience).

► **Produits :** décrivez le fonctionnement des différents secteurs d'activités.

► **Clients :** expliquez la façon dont vous distribuez vos produits, où et à qui.

► **Fournisseurs :** indiquez les fournisseurs avec lesquels vous travaillez et quels sont les matériaux, matières premières, produits et services que vous achetez.

► **Marché des affaires :** mentionnez votre chiffre

d'affaires et précisez l'état de votre carnet de commandes et la façon dont il a évolué ces dernières années. Soulignez les points forts et les opportunités sans enjoliver les difficultés manifestes.

► **Marketing :** présentez votre stratégie (site Web, imprimés, publicité, salons professionnels, médias sociaux).

► **Références :** donnez des exemples de projets que vous avez réalisés avec succès et illustrez-les avec des photos.

► **Sites :** montrez l'endroit où se trouvent vos bureaux et sites de production avec des photos. Précisez les superficies, les conditions de location et les préavis de résiliation.

► **Personnel :** à l'aide d'un organigramme, montrez la composition de la direction et de votre effectif. Indiquez les fonctions ainsi que les taux d'occupation.

► **Finances :** présentez votre bilan et votre compte de résultats en incluant les exercices comparés et les retraitements ainsi que les

FICHE TECHNIQUE

Conseils pour réussir la vente de son entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

commentaires correspondants. Indiquez de façon transparente le montant des réserves latentes et des actifs non nécessaires à l'exploitation.

► **Transmission :** décrivez le processus de transaction, la façon dont vous souhaitez organiser la transmission, le calendrier et la composition du prix de vente.

i Vous voulez vendre votre entreprise et régler efficacement sa transmission? Discutez-en avec les spécialistes de VZ dans la succursale près de chez vous (voir page 20). ●

ACTION

Analyse rapide : optimisation fiscale pour entrepreneurs

Vous êtes entrepreneur et vous souhaitez ne pas payer plus d'impôts que nécessaire ?

Commandez maintenant une brève analyse sans frais sur www.vzch.com/analyse-fiscale. L'analyse vous montre quels aspects vous devez optimiser pour réduire votre charge fiscale.

Ces entreprises suisses recherchent le bon acquéreur

Ces dernières années, VZ a accompagné de nombreux entrepreneurs dans toutes les étapes de la transmission de leur entreprise. Voici une sélection d'entreprises qui se font accompagner par VZ pour leur vente.

Branche	EBIT en CHF	Nbr. collaborateurs	Prix de vente en CHF
Carrosserie	0,7 million	15	sur demande
Logiciel/ERP	1,1 million	8	sur demande
Installations électriques	0,53 million	12	sur demande
Recherche et développement	0,43 million	30 (y c. freelancers)	sur demande

Départ progressif à la retraite : bon à savoir

Partir à la retraite de manière anticipée revient très cher. Réduire progressivement son taux d'occupation est moins coûteux et peut faire économiser des impôts.



STEVEN ROBYR
Expert patrimonial
steven.robryr@vzch.com
tél. 021 341 30 30

De plus en plus de caisses de pension prévoient une possibilité de retraite partielle. Dans ce cas, l'activité est réduite en plusieurs étapes et les prestations de vieillesse sont perçues par anticipation proportionnellement à la réduction du taux. Par exemple, une

femme de 60 ans qui réduit son taux de 100 à 70 % peut demander le versement de 30 % de son avoir de prévoyance ou percevoir cette part sous forme de rente. Elle peut mettre de nouveau cette possibilité à profit à 65 ans en réduisant son taux d'occupation de 30 % supplémentaires. Elle percevra les 40 % restants lorsqu'elle cessera complètement son activité, à 69 ans.

Selon les caisses, la retraite partielle peut être prise entre 58 et 65 ou 70 ans. Dans certaines, un retrait anticipé n'est autorisé qu'à partir de 60 ans.

Le retrait partiel permet de compenser au moins une partie du manque à gagner dû à la réduction du taux d'occupation. De plus, en cas de retraits en capital multiples, les impôts sont moins élevés.

Important: les autorités ont assorti cette optimisation fiscale de restrictions. La plupart des cantons imposent séparément au maximum deux retraits en capital effectués au cours d'années différentes. Dans ces cantons, un troisième retrait serait additionné au deuxième pour calculer l'impôt sur le retrait du capital, ce qui ne

permet d'obtenir aucune économie d'impôt supplémentaire. Certains cantons tolèrent jusqu'à trois retraits imposés séparément. Toutefois, certaines caisses de pension n'acceptent pas plus de deux retraits.

i Vous souhaitez en savoir plus? Parlez-en à un(e) spécialiste de VZ (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Partir progressivement à la retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Le « mariage pour tous » entre en vigueur le 1^{er} juillet

Avec le « mariage pour tous », les couples de même sexe pourront bientôt se marier ou convertir leur partenariat enregistré en mariage. Ils doivent connaître les conséquences de cet acte sur leurs finances :

► Régime matrimonial

Si les conjoints n'ont pas pris d'autres dispositions, le régime de la participation aux acquêts s'applique d'office. En cas de divorce, chacun conserve les biens propres qu'il possédait avant le mariage ou dont il a hérité pendant le mariage. En revanche, les acquêts, soit le capital épargné pendant le mariage et la prévoyance, sont divisés à parts égales.

Pour les partenaires enregistrés, c'est le régime de la séparation des biens qui s'applique : rien n'est mis en commun, ni donc partagé en cas de séparation.

► **Impôts** Les personnes mariées ou vivant en partenariat enregistré remplissent une déclaration d'impôt commune. Elles sont souvent davantage imposées que les concubins, car lorsque le revenu et la fortune de chacun sont imposés en commun, la progression fiscale est généralement plus élevée.

Conseil: l'état civil au 31 décembre est déterminant pour les impôts de toute l'année. Par exemple,

si vous vous mariez en septembre 2022, vous serez imposable en tant que couple à partir du 1^{er} janvier 2022 et devrez remplir votre première déclaration commune au printemps 2023.

► **Décès** Les couples mariés sont mieux protégés que les couples en partenariat enregistré ou en concubinage. Si l'un des conjoints décède, l'autre reçoit une partie de la fortune ainsi que des prestations de l'AVS et de la caisse de pension.

Conseil: le mariage ne suffit souvent pas pour protéger correctement son ou sa partenaire. Un(e) spécialiste vous indiquera les mesures à prendre. L'attribution réci-

proque de la totalité des acquêts ou l'usufruit peuvent par exemple être envisagés.

i Vous souhaitez vous marier? Commandez la fiche technique sans frais ou parlez-en avec un(e) spécialiste de VZ près de chez vous (voir page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

« Mariage pour tous » : conseils pour les LGBT

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/vznews131-fr, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Retraite, hypothèques et placements: VZ dans les médias



Guichet: la prévoyance professionnelle

RTS La 1ère, On en parle, 26 avril 2022

Le deuxième pilier, ou prévoyance professionnelle, suit les travailleurs tout au long de leur vie et évolue avec eux. Olivier Segessemann, directeur chez VZ Lausanne, était invité à l'émission « On en parle » et a répondu aux questions et témoignages des auditeurs sur la LPP.

Des vacances en toute sécurité

Bon à Savoir, 05.05.2022

« Si vous planifiez vos vacances d'été, vous avez tout intérêt à souscrire une police qui couvre l'annulation, l'assistance sur place et les frais médicaux résultant d'une maladie ou d'un accident. Mais comme c'est rarement le cas, il est alors recommandé d'ajouter des modules supplémentaires. L'assurance voyage annuelle peut être utile si plusieurs séjours à l'étranger ou un très long voyage sont prévus dans l'année », explique Vojislav Mijic, spécialiste en assurances chez VZ.

Gestion de fortune: l'illusion des frais «all-in»

Le Temps, 02.05.2022

En choisissant des tarifications forfaitaires, les clients pensent bénéficier d'une sécurité tarifaire. Toutefois, certains frais supplémentaires ne sont pas visibles. C'est le cas par exemple des marges sur les changes ou sur les fonds « maison » et les produits structurés. Souvent, la part des fonds « maison » augmente lorsque l'on passe à ce type de tarification. Or, selon une étude de VZ publiée en 2020, ce type de fonds interne à la banque est généralement moins performant.

Romantisme et vérité au pays du mariage qui pénalise

Le Quotidien Jurassien, 09.05.2022

Du fait de la « pénalisation du mariage », les couples mariés où les deux époux gagnent des salaires confortables paient plus d'impôts que les couples non mariés. Simon Tellenbach, expert en prévoyance chez VZ, explique que « leurs revenus sont imposés ensemble. Pour le calcul de l'impôt, ils sont additionnés ». C'est pénalisant, car « une plus grande part de leurs revenus est ponctionnée à un taux plus haut », ajoute-t-il.

ABONNEZ-VOUS

À LA NEWSLETTER

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants :

- **AVS, caisse de pension et 3^e pilier**
Deux fois par mois, des conseils pratiques pour bien préparer sa retraite.
- **Informations sur les marchés financiers**
Compte rendu bimensuel sur l'évolution des placements et perspectives pour les semaines à venir.
- **Hypothèques**
Aperçu trimestriel de l'évolution des taux hypothécaires.
- **Spécial PME**
Actualités sur les thèmes des assurances et de la caisse de pension.

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur vzch.com/newsletter-fr

VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine ?
Vous êtes à la bonne adresse.

Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Berne	031 329 26 26
Genève	022 595 15 15	Sion	027 327 40 40
Neuchâtel	032 854 04 04		
Fribourg	026 350 90 90		

Toutes les succursales sous www.vzch.com/succursales

Rédaction vz news

VZ VermögensZentrum SA
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne
tél. 021 341 30 30
info@vzch.com
www.vzch.com

1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt:
 - Compte et dépôt
 - Transactions
- Hypothèques:
 - Hypothèques du marché monétaire
 - Hypothèques fixes
- Fondations collectives:
 - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance:
 - Bâtiment/ménage
 - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier